

**Commune d'AILLY-SUR-NOYE**  
**Conseil Municipal du 04 mai 2022**  
**Extrait du registre des délibérations**

n° 2022-05-04-09

<b>Date de la convocation</b>  29/04/2022
Convoqués : 23 Présents : 18 Représentés : 2 Absents : 3
<b>OBJET :</b>  <b>Finances</b>
<b>Budget principal</b>
<b>Complexe tennistique</b>  <b>Phase 1a</b>
<b>Demande de subvention</b>  <b>CD80</b>

L'an deux mil vingt deux, le quatre mai à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre DURAND, Maire de la Commune.

**Étaient présents :** Mesdames et Messieurs, Pierre DURAND, Christine BOURDELLE PATRICE, Nicolas BLIN, Catherine CATHELY WANTIEZ, Jean-Noël LECOINTE, Maryse-Corinne ROSE, Pascale GIRARD, Gérard LEROY, Vincent DAINE, Annie COCHET, Edith DELBEY, Patrick BERMOND, Sébastien VILLAIN, Frédéric PINOIT, Richard BENOIT, Sonia DOUAY, Céline TAMPIGNY, Marie-Hélène MARCEL

**Étaient représentés :** Marylène FRANZ par Marie-Hélène MARCEL et Anne-Marie LATEUR par Maryse-Corinne ROSE

**Étaient absents :** Tristan ROUSSEL DASSONVILLE, Paulo MARCELO et Karine PAGEAU

Sonia DOUAY est désignée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle que la commune s'est engagée dans un projet d'aménagement d'un nouveau complexe tennistique aux abords du plan d'eau, tout en précisant le phasage défini pour cette opération, à savoir :

- La phase 1a concernant les vestiaires et le club house est estimée à un total de 1 348 354 €.
- La phase 1b concernant les courts couverts est estimée à un total de 1 483 597 €
- La phase 2 concernant les aménagements extérieurs est estimée à un total de 455 732 €

Il ajoute que le Conseil Départemental de la Somme vient d'entériner sa nouvelle politique de financement à destination des communes (Fonds d'Appui Communal). D'autres dispositifs d'aides ont été mis en place en complément du FAC, notamment un fonds destiné à financer les équipements sportifs.

Le projet porté par la commune étant éligible à l'aide départementale, via le dispositif « soutien aux équipements sportifs », il y a lieu de solliciter cette dernière. M. le Maire fait état du plan de financement correspondant qui prend en compte le plafonnement à 300 000 € de l'aide départementale :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL – DEMANDE CD 80 2022		
Libellé	Montant	Taux
FNADT 2022 (sur 148 049€ sollicités)	49 299 €	17,65 %
CD 80 (Initialement prévu : 67 313 €)	111 700 €	40,00 %
Commune	118 251€	42,35 %
	<b>279 250 €</b>	<b>100,00 %</b>

Envoyé en préfecture le 12/05/2022

Reçu en préfecture le 12/05/2022

Affiché le 12/05/2022 5 10

ID : 080-218000099-20220504-DELIB2022050409-DE

**Suite et fin de la délibération n°2022-05-04-09**

Après avoir oui les explications, le conseil municipal décide :

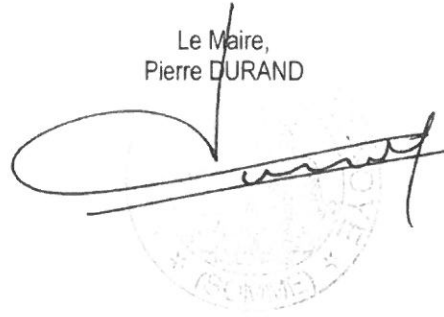
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à déposer une demande de subvention auprès du CD80

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'aboutissement de cette demande

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme

Le Maire,  
Pierre DURAND

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The signature is cursive and appears to read 'Pierre Durand'. The stamp is partially obscured by the signature but contains some illegible text and a central emblem.